

ATTION INFO.

Editorial N° 12

Joyeux Noël!



Meilleurs Voeux

pour l'année 2004!

2^{ème} SEMESTRE 2003

LE MOT DU MAIRE

A l'approche des vacances de Noël et d'un repos bien mérité, c'est avec un réel plaisir que nous dressons dans ces colonnes le bilan des multiples activités de ce deuxième semestre 2003.

Au titre des bonnes nouvelles, ce semestre a permis de finaliser le plan d'assainissement de notre village, en accord et avec l'appui financier du département et de l'agence de bassin. Fin 2006, nous devrions traiter nos eaux usées par la station d'épuration de Pont-à-Mousson.

Autre satisfaction, nous nous trouvons en présence des meilleures augures sur le plan économique pour notre zone industrielle, de belles entreprises vont venir s'installer à Atton.

Loin de nous satisfaire de ces deux sujets porteurs pour l'avenir lié à l'environnement et à l'emploi, nous devons continuer à nous battre pour que notre commune connaisse un développement mesuré, mais constant dans un monde qui bouge.

Il nous faut soutenir l'effort collectif pour pérenniser l'amélioration de notre bien-être. Je suis convaincu que grâce à cette volonté commune, nous passerons une excellente année 2004.

De tout cœur, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Chaleureusement,

Le Maire

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2003

. Redevance de branchement au réseau communal d'assainissement

La commune s'est engagée sur un programme pluriannuel comprenant à terme le raccordement du réseau d'assainissement de la commune à la station d'épuration de traitement des eaux usées du syndicat le « Cycle d'Eau » à Pont-à-Mousson. De ce fait, notre commune est susceptible de bénéficier prochainement d'une dérogation en matière d'assainissement individuel.

L'article L35-4 du Code de la Santé publique prévoit que les constructions exonérées de l'obligation d'assainissement individuel peuvent être assujetties au versement d'une participation financière.

Le Conseil Municipal décide de créer une redevance de branchement à l'égoût et fixe le montant de cette redevance à 1 220,00 €. Ce montant sera indexé sur l'indice du coût de la construction et révisé annuellement.

. Demande de subvention au Conseil Général pour travaux d'assainissement

Des dépenses importantes sont prévues en raison de la réfection du réseau d'assainissement du village. Un contrat pluriannuel a été conclu entre la Commune, le Département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le Département de Meurthe & Moselle s'engage à apporter son concours financier à la collectivité pour la réalisation de travaux d'assainissement définis. La collectivité doit préciser par délibération avant le 30 septembre de chaque année (année N) le programme de travaux prévus au contrat qu'elle engage au cours de l'année suivante.

Le Conseil Municipal confirme le montant des travaux suivants au cours de l'année 2004 :

* Collecte Rue de Mousson, Lotissement La Bergerie - ATC1 et TRF2

* 1^{ère} partie Collecteur Rue de Morville, Rue de Nomeny, Rue de Loisy

pour un montant total de travaux de 445 000 € H.T.

Ces travaux seront, selon les termes du contrat pluriannuel, subventionnés à hauteur de 30 % par le Conseil Général, soit un montant à recevoir de 133 500 €.

. Location limitée des couverts - Salle Emile Gallé

Lors de la location de la salle Emile Gallé, le couvert complet (verre(s), assiette(s), couverts, tasse, etc..) est facturé 0,76 € par personne, dans le cas de réservation de la vaisselle.

Lorsque la location implique une utilisation réduite de vaisselle (uniquement des verres, carafes, plats...) et non un couvert complet, il serait judicieux de prévoir un tarif différent.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la location pour une utilisation réduite des couverts de la salle Emile Gallé à 0,30 € par personne.

. Demandes de subvention (D.G.E. - Conseil Général - Réserve Parlementaire) Feux Carrefour RD120-Rue de Mousson-Rue du Stade

L'idée de mettre en place un carrefour muni de feux à l'intersection des Rue de Mousson, Rue du Stade et Rue de Pont-à-Mousson est étudiée, pour des raisons évidentes de sécurité, liées à la construction notamment du Lotissement Les Sorbiers. Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général, de la préfecture et au titre de la réserve parlementaire, compte tenu d'un montant de travaux évalué à 46 711 € H.T.

. Demandes de subvention (D.G.E. - Conseil Général) Aménagement entrée du village par la RD 40

L'aménagement de l'entrée d'Atton sur la R.D. 40 est étudiée. Elle consisterait notamment à créer des trottoirs afin d'assurer une plus grande sécurité aux piétons. Monsieur le Maire présente un projet.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la préfecture et du conseil général, compte tenu d'un montant de travaux évalué à 35 413,87 € H.T.

. Indemnisation Assurance - Barrières de sécurité

Un sinistre avait eu lieu en début d'année sur les barrières de sécurité Rue de Pont-à-Mousson. Après les démarches indispensables auprès de la compagnie d'assurance chargée du dossier, une indemnisation a été proposée à la mairie, conformément au devis qui avait été établi.

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation d'un montant de 1 851,00 €.

. Local de rangement – Demande de subvention

La construction d'un local de rangement (technique) est nécessaire. Monsieur le Maire présente un projet. Le conseil municipal accepte le projet et sollicite une subvention auprès du Conseil Général compte tenu d'un montant de travaux évalué à 21 345 € H.T.

. Convention « Assistance technique D.D.E. »

A compter du 31 décembre 2003, l'Assistance Technique à la Gestion Communale n'existera plus. Elle sera remplacée, selon le souhait du Conseil Municipal, par l'A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Elle nous permettrait de bénéficier d'une assistance technique, à la fois basique et professionnelle, dans les domaines de la voirie, des ouvrages d'art, de l'habitat, et plus généralement de l'aménagement de la collectivité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour bénéficier de l'A.T.E.S.A.T. de la Direction de l'Équipement, moyennant une rémunération de 210,76 € H.T. (revalorisation annuelle possible en fonction de l'évolution de l'index d'ingénierie).

Séance du 17 novembre 2003

. Convention déneigement

Afin d'assurer le déneigement des rues secondaires du village dans des conditions idéales de sécurité, un équipement spécialisé est nécessaire. La commune a sollicité plusieurs entreprises à ce sujet.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention proposée par l'entreprise GIGLEUX Dominique. (à savoir « Fourniture du matériel de déneigement, d'épandage et le sel par la commune ; Fourniture par l'entreprise, du véhicule adapté, de la main d'œuvre, du carburant à chaque appel, et nettoyage du matériel ; Facturation d'un forfait de 10 heures à 42 € H.T. en décembre. Les heures supplémentaires seront facturées au même tarif, fin avril. Durée de la convention : 1 an (à compter de la date de signature) reconductible tacitement. Révision annuelle du tarif par concertation des deux parties, donnant lieu à un avenant. »

. Etude acoustique Salle Emile Gallé

Un diagnostic acoustique de la salle Emile Gallé doit être réalisé compte tenu du fait qu'il s'agit d'un établissement recevant du public et diffusant, à titre habituel, de la musique amplifiée. (Décret N° 98-1143 du 15/12/1998 ; Arrêté du 15/12/1998 pris en application du Décret n° 98-1143 ; Circulaire d'application du 15/12/1998 ; Décret du 18/04/1995 et arrêté du 10/05/1995 relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage).

Des devis ont été sollicités.

Le conseil municipal accepte la proposition faite par Bureau Véritas, à savoir :

Mission ayant pour objet de déterminer le niveau de bruit admissible dans l'établissement afin de respecter l'émergence sonore réglementaire dans le voisinage.

Le contrat prend effet à la date de signature par le client et se termine lors de la remise du rapport du Bureau Véritas.

Honoraires (incluant frais de déplacement, de personnel et de matériel) : 1 200,00 € H.T., soit 1 435,20 € T.T.C. sollicite une subvention auprès de l'ADEME (Année 2004). M. le Maire est autorisé à signer le contrat avec Bureau Véritas.

. Espace Public Multimédia

Afin de renforcer son offre de services à la population, la commune d'Atton en partenariat avec l'association « Familles Rurales » a décidé de créer un espace public multimédia. Ce dernier sera composé de 6 postes informatiques mis à disposition du public dans un local situé au cœur du village à proximité de la salle polyvalente.

L'investissement sera porté par la commune d'Atton mais la gestion reviendra à l'association « Familles rurales ».

Cet espace aura pour vocation de sensibiliser et d'initier les usagers aux pratiques de l'informatique et aux technologies d'information et de communication. Pour ce faire, trois types d'activités seront proposés, à savoir :

- l'activité initiation : cette appellation recouvre des formations à destination de tout public et visant une initiation aux outils informatiques « traditionnels » (environnement Windows, traitement de texte, tableur...)
- l'activité atelier : il s'agira d'encadrer les usagers sur des pratiques plus spécialisées telles que la création de sites web ou encore la maîtrise de logiciels de musique (Atelier de musique assisté par ordinateur)
- l'activité personnelle : durant certaines plages horaires, tout usager pourra utiliser les postes informatiques à des fins personnelles (création de C.V...)

Dans un objectif d'optimisation du matériel acquis et de pérennité de l'espace, l'E.P.M. d'Atton devra tisser un partenariat actif avec, d'une part, les écoles du syndicat scolaire et, d'autre part, avec des structures institutionnelles ou associatives du territoire du Val de Lorraine.

BUDGET PREVISIONNEL

Année 2004			
Dépenses		Recettes	
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant
- Achat de matériel :	8770,91€	- Commune de Atton	5847,93€
- Matériel informatique	2502,84€	- Région Lorraine	5636,87€
- logiciels	301,50€	- participation sur matériel informatique (50%)	90,45€
- Mobilier de bureau		- participation sur mobilier (30%)	
TOTAL	11575,25€	TOTAL	11575,25€

Le conseil municipal,

* prévoit, au budget d'investissement 2004, les dépenses détaillées dans le budget prévisionnel ci-dessus,

* décide de solliciter une subvention au titre du fonds régional de l'aménagement du territoire et de soutien à la création d'une offre de proximité, à hauteur de 50% pour l'acquisition du matériel informatique, et à hauteur de 30% pour l'acquisition du mobilier.

Participation Voies et réseaux

Considérant que les articles L. 332-6-1, L. 332-11-1 et L. 332-11-2 du Code de l'urbanisme autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions et, considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des travaux assimilés à la création d'une voie publique réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions, le conseil municipal décide d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies et des réseaux.

Feu d'artifice – Budget 2004

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser un feu d'artifice à l'occasion des feux de la Saint Jean en 2004. Des devis ont été demandés. Le Conseil municipal accepte le devis proposé par la Société Jouets et Spectacles de l'Est pour un montant de 1 254,18 € H.T. Les crédits seront prévus au budget 2004.

Recrutement d'un agent recenseur

Compte tenu de la nécessité d'effectuer un recensement INSEE début 2004, un agent recenseur doit être nommé. Un poste d'agent recenseur est créé à ce titre.

R.P.I. DU V.A.L.

Séance du 1^{er} juillet 2003

Marché de travaux Ecole d'Atton

Après réunion d'une commission d'appel d'offres relative aux travaux d'agrandissement de l'école d'Atton, l'enveloppe financière accordée pour l'ensemble des corps de métiers s'élève à 347 665 € H.T.

Marché de travaux Ecole de Bezaumont

Après réunion d'une commission d'appel d'offres relative aux travaux d'agrandissement de l'école de Bezaumont, l'enveloppe financière accordée pour l'ensemble des corps de métiers s'élève à 279 563 € H.T.

. Demande de subvention auprès de la C.A.F.

Compte tenu de l'importance des montants de dépenses à prévoir pour les travaux de l'école d'Atton notamment, le Conseil Syndical sollicite une subvention auprès de la C.A.F. :

- concernant la création d'un accueil périscolaire
 - concernant l'achat de mobilier pédagogique
 - concernant l'achat de matériels de restauration pour les locaux de l'accueil périscolaire.
- Cette aide pourrait s'élever à 40 % des montants.

. Demande de subvention auprès du Conseil Général

Compte tenu de l'importance des montants de dépenses à prévoir pour le mobilier des écoles d'Atton et de Bezaumont, des aides sont sollicitées auprès du Conseil Général.

Séance du 28 août 2003

. Création d'une régie de recettes

Le RPI du V.A.L. prenant en charge l'organisation et la gestion de l'accueil périscolaire, la création d'une régie de recettes s'avère nécessaire pour la vente de tickets pour les repas de midi et les gardes périscolaires du matin et du soir. Le Conseil Syndical donne son accord pour cette création.

. Tarifs accueil périscolaire

Les tarifs sont fixés de la façon suivante :

<u>Accueil du matin</u> :	Allocataires CAF	2,80 €/enfant/garde	Les prestations proposées sont
	Non allocataire	3,50 €/enfant/garde	
<u>Restauration de midi</u> :	Allocataire CAF	5,00 €/enfant/garde	Payables d'avance à la régie de
	Non allocataire	6,35 €/enfant/garde	
<u>Garde du soir</u> :	Allocataire CAF	2,80 €/enfant/garde	recettes du RPI du VAL.
	Non allocataire	3,50 €/enfant/garde	

. Avenant Gros œuvre école d'Atton

Suite aux résultats de l'étude géotechnique du chantier de l'école d'Atton, des travaux supplémentaires sont nécessaires, afin de limiter les risques de glissement de terrain. Leur montant s'élève à 19 109,23 € HT. Le Conseil Syndical accepte l'avenant en question, ainsi que les honoraires d'architecte supplémentaires

. Avenant Gros œuvre école de Bezaumont

Suite aux résultats de l'étude géotechnique du chantier de l'école de Bezaumont, des travaux supplémentaires sont nécessaires. Leur montant s'élève à 8 073,54 € HT. Le Conseil Syndical accepte l'avenant en question, ainsi que les honoraires d'architecte supplémentaires.

. Devis supplémentaire Mise aux normes de sécurité à Bezaumont

Des travaux supplémentaires de mise aux normes de sécurité sont nécessaires sur l'installation de chauffage de l'école de Bezaumont. Le Conseil Syndical accepte le devis d'un montant de 1 553,78 € HT.

. Devis branchement EDF et Eau à l'Ecole d'Atton

Un branchement EDF et un branchement d'eau étant nécessaires pour l'alimentation des nouveaux locaux périscolaires à Atton, le Conseil syndical accepte les devis respectifs d'un montant de 1 685,81 € HT, et 961,66 € TTC.

. Devis remplacement des portes d'entrée des écoles d'Atton et Bezaumont

Le Conseil Syndical prévoit le remplacement des portes d'entrée des écoles d'Atton et de Bezaumont. Les devis s'élèvent respectivement à 4 500,00 € HT et 2 880 € HT.

. Subventions complémentaires Conseil Général – DGE et C.A.F.

Compte tenu des plus-values relatives aux travaux à réaliser dans les écoles d'Atton et de Bezaumont, les différentes demandes de subventions sont révisées à la hausse.

. Demandes de subventions parlementaires

Le Conseil Syndical sollicite une aide au titre de la réserve parlementaire (sénateurs) en réduction des investissements à prévoir pour le mobilier des écoles.

Il sollicite également une aide auprès des députés en réduction des dépenses liées à l'investissement informatique.

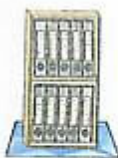
Séance du 4 novembre 2003

. Convention de mise à disposition des bâtiments scolaires

Une convention de mise à disposition des locaux scolaires par les communes d'Atton, de Loisy et le SIVOM du Valmont, avec le RPI du V.A.L. est prévue. Elle fixe les conditions de mise à disposition des locaux scolaires dans le cadre du regroupement intervenu entre les six communes (Atton, Loisy, Bezaumont, Sainte Geneviève, Landremont, Ville-au-Val), pour la compétence scolaire et périscolaire.

. Branchement d'eau Ecole de Loisy

Suite à la création du RPI du V.A.L., la mise en place d'un branchement d'eau spécifique à l'école de Loisy a été décidée. Le coût s'élève à 2 550,00 € HT.



ETAT CIVIL

Naissances

LEONARD Victor, le 24 juillet 2003

CAPLA Alexis, le 7 août 2003



Nos Félicitations aux parents, et de gros bisous aux bébés!

Décès

Monsieur Emile GRASSER, le 31 août 2003

Madame Hélène BRIONNE, le 31 octobre 2003

Monsieur Jean-Paul AMEN, le 06 novembre 2003

Madame Ernestine ROUSSEL, le 13 décembre 2003



Les **doyens du village** sont, pour la gent féminine, Madame Lucie LEJEAU, et pour la gent masculine, Monsieur Maurice HOLLECKER.

Les nouveaux habitants

Famille MOTTON, Rue de Nomeny

Famille HECQUET, Rue de Loisy



Bienvenue à Atton !

Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de famille (ou de leur pièce d'identité) pour inscription.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES



Les personnes domiciliées dans la commune et qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale d'Atton peuvent procéder à leur inscription en mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Toute inscription avant le 31 décembre 2003 prendra effet à compter du 1^{er} mars 2004. Des élections cantonales, régionales et européennes auront lieu au printemps 2004.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2004

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre ainsi comment notre pays évolue.

Le dernier recensement de la population a été effectué en mars 1999. Depuis, la méthode de recensement a changé : selon les termes de la loi du 27 février 2002, les enquêtes de recensement auront lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) organise et contrôle la collecte.

Cette méthode permettra aux acteurs de la vie économique et sociale de disposer chaque année d'une information nouvelle et récente sur la population et les logements, élaborée par l'INSEE.

Cette année, vous êtes concerné(e) par l'enquête de recensement et votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera en **janvier et en février 2004**. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur (*Monsieur Claude ETIENNE*). Muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel, il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles, c'est une obligation légale faite à toute personne ayant accès aux questionnaires. Elles serviront à établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Les informations individuelles collectées servent exclusivement à produire des statistiques et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques.

Visa n° 2004A001EC du ministre chargé de l'Economie, valable de 2004 à 2008.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



ATTON IDEES

Atton, vous avez dit HATTON

Si ATTON est la seule commune de France à porter ce nom, avec ou sans H, car au 18^{ème} et au 19^{ème} siècles, elle s'orthographiait HATTON, par contre il existe des hameaux comme HATTONCHATEL et HATTONVILLE dans la Meuse qui dépendent de la commune de Vigneulles-les-Hattonchatel.

HA(T)TON est également un patronyme qui a de nombreuses souches en Lorraine. Avec un ou deux T, HAT(T)ON a la même origine et est issu d'un nom de personne d'origine germanique qui signifie «combat» : HATTO dérivé de la racine HATH.

L'ancêtre le plus connu est HATON, né vers 760, nommé évêque de REICHENAU sur le lac de Constance (BODENSEE) par Charlemagne en l'an 800. Il serait décédé en 836 et enterré sur l'île de REICHENAU. Sur la pierre tombale, son nom est écrit en latin AETON.

Le 2^{ème} HATTON célèbre né vers 800, fut le précepteur de Lothaire II. Il fut le 29^{ème} évêque de Verdun, nommé par l'empereur Lothaire Ier en 847, il siégea jusqu'en 870. En 856, il reçoit de Lothaire II, pour l'église de Verdun, l'abbaye de Tholey, d'Echternach en Luxembourg. Vers 860, il fit bâtir une forteresse sur une haute colline à six lieues de Verdun, pour protéger la partie sud du domaine épiscopal des invasions normandes. Il lui donna son nom HATTONCHATEL. Le village, situé au pied de la colline porte également son nom HATTONVILLE.

A noter également que deux HATTON, Dominique de Rambervillers, né vers 1520, conseiller apostolique et privé de Charles III, duc de Lorraine et son frère Richier également de Rambervillers, canonier à l'arsenal de l'artillerie du duc de Lorraine à Nancy, furent tous deux anoblis en 1584.

Les porteurs du patronyme HAT(T)ON en France sont estimés à plus de 3 000 personnes. Jean-Claude HATTON de Monaco, après avoir recensé les HAT(T)ON de France ou de l'étranger, dont au moins un des ancêtres était lorrain, a réuni 400 cousins à HATTONCHATEL le 19 mai 2002. Aux HAT(T)ON de France s'étaient joints des cousins venus du Canada, de Madagascar et du Luxembourg.

Et pour passer de bonnes fêtes, pourquoi ne pas trinquer avec le champagne Jean-Noël HATON de DAMERY, dans la Marne ?!



F.C. ATTON :



Président : Philippe PACTON

Vices-présidents : Michel VIVIERS et Michel BOZZETTI

Trésorier : Nicolas VIVIERS

Secrétaire : Didier STAUCH

SAISON 2003-2004

Equipes séniors : les effectifs se sont étoffés avec 70 licenciés, ce qui a permis la création d'une troisième équipe, l'équipe « C ». Les trois équipes sont entraînées par Michel VIVIERS.

Equipes jeunes : elles ont fusionné avec Montauville. Une troisième équipe a également été créée, celle des « benjamins », qui avec les « débutants » et les « poussins » totalisent 23 joueurs. Elles sont entraînées par Michel VIVIERS et Jean-Michel PRILLIEUX.

Arbitres : J.-P. LINAHARD ET François BLAISE

Dirigeants : Michel VIVIERS, Serge BOFFIN, Jean-René HETHEIER, Daniel VAUTRIN et Jean-Louis GEOFFROY.

Résultats : à la fin des matches aller, l'équipe « A » est 8^{ème} du groupe A de PPD avec 11 points. L'équipe « B » est 3^{ème} du groupe C de 3^{ème} division avec 14 points et un match de retard. L'équipe « C » est 12^{ème} du groupe F de 3^{ème} division avec 3 points et un match de retard.

Objectifs : ce sont, pour l'équipe A, le maintien en PPD et pour l'équipe B, la montée en 2^{ème} division.

=====

PROCHAINES MANIFESTATIONS

* REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE A LA SALLE EMILE GALLE

Prix : 50 € par personne (hors boissons) 30 € par enfant (- de 12 ans)

Inscriptions auprès de Jean-Louis GEOFFROY (03 83 82 14 10), jusqu'au 25 décembre. Règlement à l'inscription.

MENU

Panaché du Grand Large, Sauce aux agrumes
Eventail de boudin blanc aux nouilles Sauce Cognac
Trou lorrain
Filet de Bœuf Wellington auvelouté forestier et sa garniture
Ronde des fromages
Tulipe de fruits exotiques et son sorbet passion
Café
Soupe à l'oignon

* Soirée LOTO en février ou en mars 2004

A PROPOS DES ASSOCIATIONS...

Chaque semaine, du LUNDI au SAMEDI, de Septembre à Juin

L' A.F.R. ATTON

Organise, Maintient et Développe des Loisirs actifs et culturels dans le village.
Ces activités sont accessibles à tous, à tout âge, dès 4 ans et se pratiquent dans les locaux de la salle Emile Gallé et ses annexes.

** Pendant les vacances d'été, l'A.F.R. Atton organise aussi :*

- En JUILLET, le Centre de Loisirs Pour Enfants de 4 à 14 ans
- En AOUT, la Brocante et le Stand Restauration, avec animation de la fête patronale.

** Au cours de l'année, l'A.F.R. Atton prend date pour organiser :*

- Le Repas dansant de la Saint Valentin,
- Une soirée spectacle Théâtre,
- La Fête du Centre de Loisirs (Spectacle et soirée Repas),
- Le Cortège d'Halloween et sa soirée privée,

Et saisit toutes les opportunités pour s'associer aux autres manifestations à caractère culturel ou sportif organisées dans et hors le village pour y promouvoir la dynamique d'Atton.

Au cours des 3 dernières années, l'A.F.R. Atton a enregistré l'adhésion d'une moyenne de 80 familles (soit plus de 250 membres) essentiellement d'Atton (85 %) mais aussi de Pont-à-Mousson, Blénod, Loisy, Ste Geneviève, Bezaumont, Clémery, Morville sur-Seille et Port-sur-Seille.

Commencée en NOVEMBRE, la campagne d'adhésion 2004 s'établit dans la lignée de ses devancières.

LA CARTE FAMILIALE D'ADHERENT, C'EST : UNE SEULE CARTE POUR TOUS LES MEMBRES D'UNE MEME FAMILLE RESIDANT A LA MEME ADRESSE.

L'Association Familles Rurales d'Atton vous propose la panoplie de ses activités locales moyennant :

**17 €uros la carte
familiale 2004**

Les LUNDIS de 20 h 30 à 22 h 30

TENNIS DE TABLE pour adultes et ados, Masculins et féminines, à partir de 16 ans – 6 tables sont à disposition
Coût additionnel individuel : **2 € par mois**

Les MARDIS de 20 h 30 à 21 h 30
Et JEUDIS

MAINTIEN EN FORME pour adultes et ados, à partir de 18 ans
Assouplissements, étirements, renforcement musculaire.

Les MERCREDIS de 14 h à 16 h 30

MERCREDI RECREATIF pour enfants de 4 à 12 ans
Activités manuelles, éveil sportif, jeux et goûter.
Coût additionnel individuel : **2 € par mois**

Les MERCREDIS de 17 h à 19 h

TENNIS DE TABLE enfants et pré-ados de 8 à 15 ans
Activité d'initiation et de loisirs sportifs
Coût additionnel individuel : **2 € par mois**

JEUDI de 14 h à 18 h 00

CLUB « La Joie de Vivre » pour les aînés(ées) et retraités(ées)
Jeux de cartes et de société, travaux d'aiguilles. Un moment de retrouvailles sympathiques et de convivialité entre anciens qui cultivent l'amitié et partagent leur goûter.

VOUS SOUHAITEZ VOUS RENSEIGNER,
VOUS INSCRIRE,
VOUS INTEGRER :
VENEZ SUR PLACE AUX JOURS ET HEURES
D'ACTIVITES, OU CONTACTEZ
GEORGES BENOIT (03 83 81 38 27)

*Dans le cadre des activités du mercredi pour
les enfants (mercredi récréatif et tennis de
table), l'A.F.R. recherche toujours, et les
accueillera avec plaisir, des animateurs
bénévoles et compétents.*

Pour encadrer ses futurs centres de loisirs, l'A.F.R. Atton vous ouvre la possibilité de préparer :
B.A.F.D. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)
B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
A CONDITIONS INTERESSANTES

L'A.F.R. ATTON, en partenariat avec :

- le Carrefour des Jeunes du Grand Valmon, et avec la participation de
- la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson

favorise l'inscription de ses adhérents aux ateliers

- Théâtre pour les 6/8 et 9/13 ans
- Théâtre à partir de 14 ans
- Musique Solo (Guitare, batterie, piano, percussions, flûte, bombarde, cornemuse)
- Musique de Groupe

Contact: G. BENOIT
03 83 81 38 27

Localisés sur plusieurs communes, ces ateliers sont animés par des professionnels suivant le projet culturel et éducatif mis en place sur le territoire du Grand Valmon. Le projet passe par la rencontre, l'initiation ou le perfectionnement et la préparation à des spectacles et concerts.

L' A.F.R. ATTON

(En partenariat avec la municipalité d'Atton),

Peaufine la réalisation de son *Espace Public Multimédia* !

Les structures se positionnent :

- les animateurs (passionnés, performants et surtout bénévoles) planifient leurs permanences et définissent leurs rôles d'encadrement pour favoriser l'accès aux futurs 6 postes en réseau, par un nombre raisonnable d'utilisateurs ;
- le câblage est réalisé ;
- du bon matériel d'occasion est déjà installé sur du mobilier de fortune,
- les demandes de subventions (matériel informatique et mobilier) ont été transmises avec avis favorable,
- l'agencement de la salle (étagères et rangements) sera réalisé pour la mi-février,

ALORS, PATIENCE... C'EST POUR TRES BIENTOT !...

A.F.R. ATTON

Elu lors de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2003, le Conseil d'Administration de l'A.F.R. Atton est constitué de 15 membres :

Président : Georges BENOIT

Vice-Président : Pierre MORIN

Secrétaire : François IUNG

Trésorière : Michelle FAUCHER

Secrétaire adjointe : Christine CIUFFREDA

Membres : Jérôme BARBELIN, Martine BENOIT,
Michel GELLENONCOURT, Olivier GUEDRA,
Mylène GUERZONI (Présidente du Club « Joie de
Vivre »), Denis JACQUEMIN, Chantal LEJEAN,
Pierrette MORIN, Nadine MOTTON, Sylvie SIMON)



Les accidents domestiques un par un...

• Les intoxications accidentelles

1° MEDICAMENTS : ils représentent plus d'1 intoxication sur 2, surtout chez l'enfant de 1 à 5 ans. Tranquillisants, antidépresseurs, sirops, antihistaminiques, aspirine... Ne les laissez pas à la portée des enfants, ne constituez pas de stock et rapportez les périmés chez votre pharmacien. Un médicament ne doit jamais être présenté comme une friandise à un enfant ! Le médicament reste un médicament qu'il doit prendre parce qu'il est malade et qu'il doit guérir.

QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION ACCIDENTELLE? Rester calme, coucher l'enfant sur le côté, appeler le centre anti-poison régional ou le 15, répondre précisément aux questions qui vous seront posées, suivre les instructions données.

Nancy
Centre anti-poison
03 83 85 26 26

2° PRODUITS MENAGERS : ils représentent 25 % des intoxications accidentelles de l'enfant. Leur gravité dépend du caractère caustique de certains produits.

2 grandes catégories de produits : * substances simplement irritantes pour l'intestin et peu dangereuses (eau de javel diluée à 12°CI, produits de vaisselle, lessive à main)

* caustiques, produits fortement basiques ou acides, dangereux ou très dangereux (déboucheurs de canalisations, décapants pour fours, lessive pour lave-vaisselle, détartrants liquides, eau de javel concentrée à 48 ° CI, ammoniacque, détachants, solvants type white spirit, antigel, désodorisants WC, antimites...)

Quel que soit le produit ménager en cause, une seule attitude :

NE RIEN FAIRE ET NE RIEN DONNER PAR LA BOUCHE!

- Pas d'eau, qui entraînerait le produit plus loin et aggraverait les lésions
- Pas de lait (ce n'est pas un antipoison)
- Pas de produit neutralisant, inefficace
- Pas de pansement gastrique qui gênerait l'examen des lésions par le spécialiste
- Pas de vomissement provoqué
- Conduire l'intoxiqué dans le service ORL désigné
- S'il présente des difficultés pour respirer, faire appel immédiatement au SAMU (15)

Cas particulier : projection d'un caustique sur la peau ou dans l'œil, laver immédiatement à l'eau pure du robinet pendant 15 mn, puis recouvrir de compresses sans appuyer.

3° OXYDE DE CARBONE : Il s'agit habituellement d'une intoxication collective ou familiale provoquée par la combustion incomplète d'un combustible (charbon, bois, gaz...) avec dégagement d'une grande quantité de CO (4 500 à 5 000 cas annuels). Un appareil défectueux en est souvent la cause.

QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION A L'OXYDE DE CARBONE?

- 1) Se protéger soi-même avec un linge épais (contre la bouche et le nez), fermer l'arrivée de gaz et le compteur électrique.
- 2) Sortir rapidement la personne de l'atmosphère toxique, et la coucher sur le côté pour éviter les fausses routes respiratoires. Appeler le Samu (15) ou les pompiers (18).

4° PLANTES ET VEGETAUX : Les jeunes enfants de 1 à 5 ans sont les plus vulnérables. Nombre de plantes et de végétaux recèlent de produits actifs responsables d'allergies, de troubles digestifs,

cardio-vasculaires ou neurologiques. (EX. : laurier-rose, muguet, digitale pourpre, pois de senteur, baies d'ifs, cytlise, glycine, lierre...)

EN CAS D'INTOXICATION PAR LES PLANTES OU VÉGÉTAUX, APPELER LE CENTRE ANTI-POISONS.



- **Corps étrangers** (dans le tube digestif, dans le pharynx, dans l'arbre trachéo-bronchique, dans les cavités naturelles, corps étranger obstructif avec asphyxie)

DEVANT TOUT SYNDROME DE PÉNÉTRATION, AMENER L'ENFANT, LAISSE EN POSITION ASSISE STRICTE. A LA CONSULTATION ORL DE GARDE OU D'URGENCE, SURTOUT NE PAS L'ALLONGER !

EN CAS D'OBSTRUCTION AVEC ASPHYXIE (L'enfant ne tousse pas, ne parle plus, porte la main à son cou, bleuit rapidement ; il est plutôt non agité, les yeux grand ouverts, pupilles vite dilatées)

APPELER LE SAMU ET PROCEDER A LA MANŒUVRE DE HEIMLICH



- ➔ Se placer derrière l'enfant en position assise sur une table, ou debout pour le grand enfant
- ➔ Mettre les 2 mains ou les 2 poings au niveau de l'abdomen entre le nombril et la base du thorax bien médian. Le poing droit se met pouce sous la partie inférieure du bréchet sternal et la main gauche empaume le poing droit et le projette violemment vers le haut et vers l'arrière, soulevant les coupoles du diaphragme et comprimant alors les 2 poumons.
- ➔ Appuyer fortement de bas en haut et d'avant en arrière pour chasser brutalement l'air des poumons vers les bronches, puis la trachée.
- ➔ L'expulsion brutale de l'air pulmonaire permet le désenclavement du corps étranger, qui est projeté violemment hors de la bouche ou derrière les dents serrées de l'enfant, s'il a déjà perdu connaissance.
- ➔ Cette manœuvre doit être répétée si elle n'est pas suivie d'effet (asphyxie persistante).

Voici encore différentes catégories d'accidents domestiques malheureusement trop fréquents.

La VIGILANCE reste le meilleur remède afin de les éviter...

- Les brûlures (par liquides, par solides chauds, par flammes, par électricité)
Les brûlures par liquides très chauds, voire bouillants, représentent les $\frac{1}{4}$ des brûlures de l'enfant, surtout de 1 à 5 ans, car il s'agit d'accidents domestiques survenant à la cuisine (60 %), dans la salle de bains (20 %) ou la salle à manger (20 %). 3 000 cas annuels, 1000 enfants hospitalisés pour une superficie brûlée supérieure à 10 % du corps, une quinzaine de décès, triste bilan.
- Les chutes et traumatismes crâniens (Défenestration, chutes d'une grande hauteur, dangers particuliers de certaines chutes)
- Les accidents de jardin, d'aires de jeux (Chutes, plaies, accidents de bricolage, brûlures, noyades...)
- Les accidents avec les animaux (Agressions, coups, morsures, griffures...)

QUIZZ

1° Le lait, dans certains cas, est un anti-poison.

VRAI

FAUX

2° Cochez M, T ou N, pour les plantes Mortelles, Toxiques ou Neutres.

A. Les fruits du muguet

B. Les feuilles de tomates

C. Les colchiques



QUIZZ



3° Le micro-ondes :

- A : Je peux mettre le feu à ma cuisine avec des légumes en moins de 15 mn : OUI NON
 B : Des escargots peuvent exploser sur une table 1 mn après la sortie du four : OUI NON
 C : Je peux placer mon micro-ondes sur un réfrigérateur. OUI NON

4° Si je remplace une multiprise par plusieurs fixes, je diminue la surchauffe de ma ligne?

VRAI FAUX

5° Un feu démarre dans une corbeille ou une poubelle, au bout de 3 mn, il faut pour l'éteindre :
50 litres d'eau 500 litres d'eau 5 000 litres d'eau



6° Un enfant a moins peur du noir que de la flamme d'une allumette

VRAI FAUX

7° Après des heures de route, vous arrivez dans une location de vacances avec des enfants. La première chose que vous faites :

- A. Pour tout le monde, la douche
 B. Le tour de la maison et des dépendances
 C. Pour tout le monde, un grand verre d'eau du robinet

8° Enfin une baignade :

- A. Je dois attendre 3 heures après manger pour rentrer dans l'eau
 B. Peu importe l'heure si je me mouille progressivement
 C. Je peux plonger aussitôt après manger

9° Les guêpes et insectes, les enfants jouent dans la cour ou dans le jardin, je leur sers à boire une boisson sucrée :

- A. Un grand verre qu'ils boiront quand ils auront soif
 B. Un grand verre quand ils me le demandent
 C. Un fond de verre plusieurs fois de suite

10° Le monoxyde de carbone :

- A. a un goût OUI NON
 B. est visible OUI NON
 C. a une odeur OUI NON



11° Qu'est-ce qui est le plus dangereux :

- A. d'augmenter la dose de médicaments sans téléphoner au médecin
 B. d'arrêter la prise de médicaments sans téléphoner au médecin

12° Les lampes à basse tension peuvent éclairer les couloirs et les escaliers :

VRAI FAUX



QUIZZ

Réponses

1° Si c'est du lait entier, et dans le cas de poussière en suspension (amiante, charbon), les graisses contenues dans le lait tapissent les muqueuses de la langue. Elles absorbent une bonne partie des poussières qui sont évacuées par les voies naturelles. Mais le lait n'est en aucun cas un anti-poison pour d'autres produits toxiques.

2° Le fruit du muguet et les colchiques sont mortels, les feuilles de tomates sont quant à elles toxiques.

3° A. Oui, je peux mettre le feu à ma cuisine en – de 15 mn, avec des fruits et légumes (Beaucoup contiennent de l'éthanol, utile dans la fabrication des eaux de vie et du whisky. Une fois l'eau évaporée, l'éthanol prend feu comme un bon rhum sur des crêpes)
B. Oui, des escargots peuvent exploser 1 mn après la sortie du four. Idem pour des œufs ou des châtaignes. Il peut se produire un retard à l'ébullition, et l'aliment continue à chauffer hors du four.
C. Non. Il faut éviter de placer un micro-ondes sur un réfrigérateur car la chaleur dégagée par le four perturbe la stabilité de la température du réfrigérateur, qui va consommer davantage d'énergie.

4° Non, je ne diminue pas la surchauffe de ma ligne, seulement celle de ma prise.

5° Pour éteindre un feu de corbeille au bout de 3 mn, il faut 5 000 litres d'eau... D'où l'utilité des détecteurs d'incendie.

6° Un enfant a moins peur de craquer des allumettes que de se retrouver dans le noir. Mieux vaut lui confier une lampe de poche à pile !

7° Pour parer à d'éventuels dangers et prévenir les enfants de certains risques, on fait le tour des lieux. On fait également couler l'eau pendant 5 mn, et on aère les pièces, dans le cas où on ignore depuis quand le logement est vacant.

8° Peu importe l'heure si l'on se mouille progressivement. Cela permet d'éviter un choc thermique, qui entraînerait une syncope, et un risque de noyade.

9° Un fond de verre plusieurs fois de suite, puis l'on retourne le verre et on rebouche la bouteille. Cela permet d'éviter à un enfant d'avaler un insecte susceptible de le piquer et de l'étouffer.

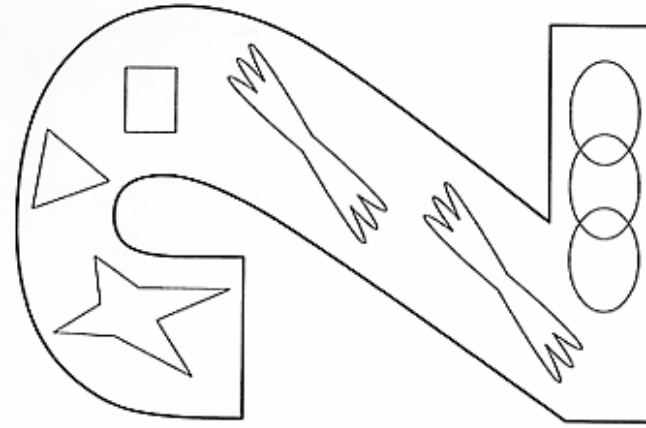
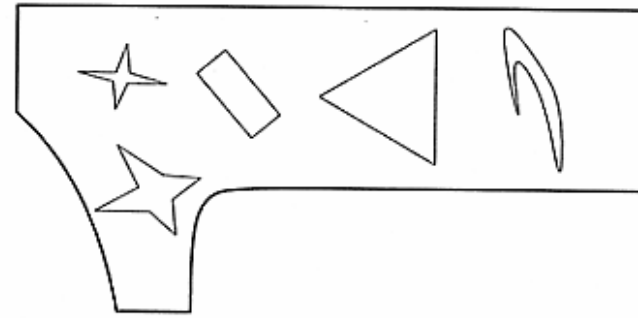
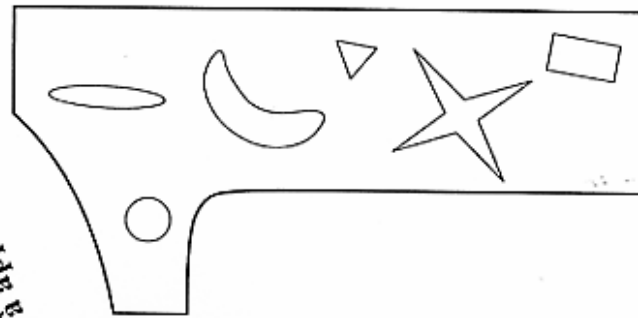
10° Le monoxyde de carbone n'a pas de goût, ni d'odeur, est n'est pas visible.

11° Les deux sont dangereux. Il est préférable de demander l'avis du médecin dans les 2 cas.

12° Faux. Elles s'allument progressivement et le temps qu'elles s'allument, vous n'êtes plus dans le couloir ou dans les escaliers.

Numéro à appeler en cas d'urgence

À COLORIER



Attendez que l'on vous dise de raccrocher !



IPAD : 27, rue des Ecueneux 93600 Epinay sur Seine
Tél : 01.48.41.00.57 - Fax : 01.48.41.08.55
Site Internet : www.ipad.asso.fr
email : contact@ipad.asso.fr

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE FIN 2003-DEBUT 2004

Jusqu'au 20 décembre : horaires habituels

LUNDI & JEUDI : de 14 h à 19 h

MARDI & VENDREDI : de 8 h 00 à 11 h 00

SAMEDI : de 8 h 00 à 12 h 00

Du 22 au 29 décembre :

Fermeture de la mairie

Permanence assurée : Mardi 30 décembre, de 8 h 00 à 11 h 00

Du 02 au 03 janvier :

Fermeture de la mairie

Réouverture: LUNDI 05 JANVIER, dès 14 h 00

Pour une question de formation professionnelle, Christelle, Secrétaire de mairie, est absente les jeudis. Une permanence est néanmoins assurée.

<http://www.atton.fr.st>

L'arrêt situé devant l'école doit rester libre d'accès afin de permettre au bus scolaire de stationner dans de bonnes conditions pour la montée et la descente des élèves.

Les particuliers ne doivent donc pas stationner à cet endroit.

Merci de votre compréhension.

HORAIRES DE BUS

Un petit guide des horaires de bus est à votre disposition, en mairie. Il détaille les itinéraires, les horaires, les tarifs.

Agence LE BUS :
8 Place Thiers
Pont-à-Mousson
03 83 81 31 66

Des sacs jaunes destinés à la collecte sélective des déchets sont disponibles en mairie (aux jours et heures d'ouverture) dès lors que votre stock personnel est épuisé.

Calendrier Des Manifestations

MERCREDI 31 DECEMBRE 2003

Soirée de la Saint Sylvestre organisée par le F.C. Atton, à la Salle Emile Gallé.

DIMANCHE 04 JANVIER 2004

Vœux du Maire, à la Salle Emile Gallé.

SAMEDI 14 FEVRIER 2004

Soirée de la Saint Valentin organisée par l'A.F.R. Atton, à la Salle Emile Gallé.

SAMEDI 06 MARS 2004

Soirée LOTO organisée par le Comité des Fêtes, à la Salle Emile Gallé.

SAMEDI 20 MARS 2004

*Soirée THEATRE organisée par L'A.F.R. Atton, à la Salle Emile Gallé.
Avec la participation du Théâtre Amateur Delmois*

SAMEDI 03 JUILLET 2004

Feux de la St Jean et Feu d'artifices organisés par le Comité des Fêtes, Rue du Stade